

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

---ooOoo---

Le trente septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

2/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Signature de la convention de gestion des espaces publics et privés

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3/1 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

5 – PERSONNEL

5/1 – Modalités d'exercice du temps partiel

5/2 – Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

5/3 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur.trice Général.e Adjoint.e des Services d'une commune de 20 à 40 000 habitants

5/4 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} octobre 2021

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – Renouvellement de la convention de financement des places ville au sein de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Remise gracieuse – Budget principal Ville

13 – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – E-ADMINISTRATION

13/1 – Budget Participatif Monsois

13/2 – Convention avec le Centre de Gestion du Nord pour l'intervention d'agents pour toute mission relative au système d'information

14 – DIVERS

14/1 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇÃO, M. BLOUME (présent à partir de la délibération 3/1), Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, M. MENARD, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. VANHOUTTE, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. LEROY, M. MICMANDE, M. GANSERLAT, Mme CORPLET, M. CAMBIEN, Mme DAOUDI, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, M. BORTOLOTTI, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN (présent jusqu'à la délibération 3/1), Mme ROBILLIART.

Etaient représentés :

M. BLOUME par Mme DA CONCEIÇÃO (pour la délibération 2/1) ; Mme DELARUE par M. MENARD ; M. LEDÉ par M. ELEGEEEST ; Mme GONZALEZ par Mme ADGNOT ; M. TOUTIN par M. LEBON (absent à partir de la délibération 5/1) ; M. VAILLANT par Mme BEAUVOIS

M. le Maire annonce qu'il y a un nombre réduit de délibérations : une dizaine de délibérations dont un des engagements de campagne avec le budget participatif.

Mme DAUDI procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

M. le Maire excuse M BLOUME pour son retard. Il est en effet présent au vernissage organisé par l'association Heure Exquise, symbole du redémarrage des manifestations publiques depuis la rentrée.

Il remercie Cédric BLOUME et Emilie DEVOS pour le redémarrage des activités culturelles à Mons en Baroeul. Il ajoute que ça fait du bien même si la situation n'est pas tout à fait revenue à la normale.

Procès-verbal du Conseil municipal précédent : adopté à l'unanimité.

2/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Signature de la convention de gestion des espaces publics et privés

M. le Maire souligne en introduction l'importance apportée aux questions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Il précise qu'il y a 3 dimensions dans la réussite d'un projet de rénovation urbaine :

- les travaux,
- la question du peuplement pour tendre vers un meilleur équilibre dans les quartiers concernés,
- la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), terme réservé aux initiés mais derrière lequel se cachent des interventions fondamentales pour le quotidien des habitants de la ville (gestion des déchets, propreté des espaces publics, l'entretien des parties communes, la gestion des résidentialisations, le stationnement, la dératisation, le mobilier urbain...).

Il souligne qu'il faut s'appuyer sur ces 3 dimensions pour réussir sur le long terme ces opérations de rénovation urbaine en visant un équilibre.

Il ajoute que la GUP illustre aussi l'intérêt du partenariat que constitue l'ANRU avec la Métropole, la Ville, la Région et en premier lieu les bailleurs et les services de l'Etat.

Il indique la volonté d'adapter ces actions partenariales aux différents temps du projet : avant le démarrage des projets, pendant le déroulement des opérations et la nécessité d'anticiper l'après quand le retour à la vie normale du quartier s'opérera.

Il souligne également la volonté d'intégrer avant, pendant et après l'expertise d'usage des habitants et des élus qui connaissent bien le quartier (marches exploratoires, visites de chantiers...).

Il remercie Véronique DUBRULLE de mener ces opérations.

Il ajoute qu'on intègre la qualité urbaine et architecturale ainsi que la notion de nature en ville qu'on essaie d'intégrer depuis de nombreuses années dans le déroulement des projets.

Il note qu'il voit parfois des expressions sans filtre sur les réseaux sociaux mais ajoute qu'il se souvient comment c'était avant dans le quartier, quand on voit l'évolution de l'avenue Marc Sangnier par exemple.

Il prend aussi comme exemple les tags dans la ville et considère qu'il n'y en a pas tant que ça dans une ville qui pourrait se prêter à ce qu'il y en ait à profusion.

Il ajoute que les Bornes d'Apport Volontaire (BAV) sont utiles et que c'est une bonne chose de sortir les déchets des immeubles pour des raisons d'hygiène.

Il souligne qu'il y a néanmoins besoin de faire appel aux habitants eux-mêmes qui disposent d'une déchetterie accessible à proximité et que même si elle est un peu encombrée et que le temps d'attente est un peu long, ce n'est pas une raison pour déposer un matelas ou un frigo à côté des BAV.

Il espère que la déchetterie de Villeneuve d'Ascq pourra sortir aussi rapidement que possible.

Il remercie enfin l'ensemble des partenaires, les élus, Gabriel VANAERDE, Jérémy TREU, Claire ESTERMANN et l'ensemble des services techniques.

Mme DUBRULLE explique que cette convention est un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, encadré par la MEL.

Elle ajoute que 13 thématiques ont été étudiées et le sont à chaque fois pour les projets à venir : l'éclairage public et privé, la signalétique, la gestion des déchets, la propreté de l'espace public et privé, la viabilité hivernale, l'entretien des parties communes des bailleurs, l'entretien des serrureries et la gestion des ouvertures/fermetures d'accès aux résidentialisations et bâtiments, les espaces de jeux, le mobilier urbain, le stationnement, la dératisation et la désinsectisation, les procédures d'astreintes et les interventions d'urgence, la coordination à mettre en place et le pilotage de la convention.

Elle rappelle que la 1^{ère} convention à Mons en Barœul a été signée en 2016 et qu'il est nécessaire de l'actualiser avec le concours des partenaires notamment les services de l'Etat, la MEL, les bailleurs et les habitants.

Elle précise qu'un séminaire sur différentes demi-journées a eu lieu par thématique avec les habitants afin de partager sur les problématiques des secteurs concernés par l'ANRU 2.

Elle cite également les marches exploratoires des femmes ainsi que les ateliers « nos quartiers rêvés ».

Elle note que ces moments ont été riches et que des idées ont pu alimenter et faire évoluer la convention de gestion.

Elle remercie Gabriel VANAERDE et Claire ESTERMANN pour leur travail remarquable de synthèse et l'élaboration de la convention jointe en annexe de la délibération.

Elle développe les 4 axes de la convention qui ont été fixés :

- la gestion transitoire et la gestion des chantiers,
- la prévention sur les déchets, une vraie problématique,
- la bonne appropriation des espaces et du cadre de vie,
- le maintien, la création et le renforcement du lien social.

Elle explique que tout est important pour la gestion au quotidien des réunions avec les partenaires et ajoute qu'un point fixe a lieu avec chaque bailleur.

Elle cite également le point de médiation piloté avec Rosemonde DOIGNIES pour le suivi de la mission de médiation sociale confiée à CITEO ainsi que la cellule de veille.

Elle évoque la collaboration avec Baptiste MENARD au sujet du Fonds de Travaux Urbains qui s'inscrit en cohérence avec la GUP.

Elle souligne également les animations et les expositions qui ont lieu au LIEN par exemple et contribuent à une appropriation par les habitants.

Elle évoque aussi les actions de la Politique de la Ville avec Sylvie ANSART et notamment avec le volet « améliorer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers ».

Elle indique la nécessité pour ce document de demeurer évolutif et précise que cette convention est un outil qui se décline en actions au service des Monsois pour accompagner, encourager à la participation des habitants à la transformation de leur ville.

Elle explique enfin que l'ensemble des partenaires vont délibérer dans les semaines à venir et qu'une signature plus officielle avec les habitants aura lieu certainement en début d'année prochaine.

M. le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui d'adopter cette convention.

M. TOUTIN : « *Nous constatons avec vous l'énorme travail réalisé par les services sur ce sujet, en particulier celui de Gabriel VANAERDE.*

Cependant, nous aimerions avoir un point sur la gestion des déchets et sur les limites d'intervention entre la Ville et les bailleurs. Car, même si les choses sont très claires dans la convention, cela est fluctuant pour certains bailleurs au droit des Bornes d'Apport Volontaires régulièrement chargée par suite de déménagements semble-t-il. Cela conduit à une incompréhension chez les habitants.

Autre point sur lequel nous aimerions avoir des précisions, cela concerne le maintien de la qualité architecturale recherchée dans les projets de rénovation urbaine, en particulier lors d'occupations de hall et de trafic.

Quels sont les conclusions des bilans annuels en particulier en ce qui concerne les problèmes de sécurité ?

Les délais de remise en état allongés de ces faits deviennent très, trop longs donc fort impactant pour les résidents. Je comprends à la lecture de la convention (page 16), que les abattements liés à la TFPB peuvent être diminués de ce fait. Jusqu'à quel minimum ?

Les cellules de veille locale sécurité (énoncées en page 26 de la convention) permettent-elles d'avancer des perspectives d'amélioration voir de résorptions des dégradations et gênes liées aux regroupements et trafics ? »

Mme DUBRULLE lui répond que les Bornes d'Apport Volontaire (BAV) sont de la responsabilité du bailleur mais que les dépôts ne sont pas toujours liés aux locataires eux-mêmes.

Elle considère qu'il s'agit d'un gros avantage et ajoute qu'il faut se rappeler comment on vivait lorsque les ordures ménagères étaient dans les entrées (odeurs, problèmes de nuisibles...).

Elle ajoute que leur sortie a amélioré la vie des habitants.

Elle précise que cela a tendance à se retrouver sur l'extérieur mais qu'il s'agit d'une gestion avec les bailleurs et la Métropole qui envisage de modifier son mode de ramassage.

Concernant la sécurité, elle répond que la question est très complexe et précise que les habitants savent qu'ils sont soutenus, entendus en attendant l'action des services de la police et de la justice.

Elle indique qu'on envoie des médiateurs et des éducateurs quand on voit que ça « vrille » et qu'on peut anticiper mais que lorsque ces actions ne sont plus possibles, cela ne va pas être résolu en cellules de veille.

M. le Maire explique qu'il a participé à une réunion à la MEL sur la question du schéma directeur des déchets ménagers et que beaucoup de collègues comme le Maire d'Armentières réclament une déchetterie.

Il ajoute qu'à Mons en Barœul on a la chance d'avoir une déchetterie de proximité mais qu'il faut que les habitants s'en rappellent. On ne peut pas faire de la Gestion Urbaine de Proximité sans les habitants.

Il précise qu'il y a 14 déchetteries dans la MEL pour 95 communes. Il pense qu'il y aura bientôt une déchetterie à Wattrelos mais a des doutes sur celle de Villeneuve d'Ascq.

Il indique que les systèmes de vidéosurveillance permettent de verbaliser sévèrement les personnes notamment de l'extérieur qui procèdent à ces dépôts.

Il note que la sécurité est un problème complexe dans les entrées ou en dehors des entrées et qu'il n'est pas interdit en France de se rassembler sur le domaine public ou dans une entrée.

Il ajoute que par contre c'est inacceptable quand cela conduit à des nuisances sonores ou de trafics.

Il précise que des conventions sont signées avec les bailleurs pour permettre d'entrer dans les halls d'immeubles et de verbaliser et qu'on s'y emploie en permanence.

Il souligne le travail acharné de partenariat avec les services de police municipaux et la police nationale avec un suivi au millimètre chaque jour mais ajoute qu'on ne peut rien faire sans les habitants.

Il indique qu'il existe en plus des systèmes de prévention et qu'il faut faire attention aux effets « plumeaux ».

Il rappelle qu'il y a 20 ans on fermait tout dans la configuration même des entrées et qu'on a dépensé des fortunes au profit du bailleur. Il ajoute qu'actuellement la position est inverse puisqu'on ouvre grand les halls d'entrée mais estime que ce n'est pas non plus une solution. Il pense aux tours Lamartine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un cadre réglementaire.

Il souligne qu'il s'agit d'une approche de révision générale du PLU par le PADD à la demande de la MEL.

Il remercie Nicolas JONCQUEL d'avoir organisé une commission très longue sur cette question.

Il note que ça concerne peu la commune de Mons et que ça tord le cou au débat sur l'extension urbaine à Mons.

Il indique que le gros enjeu à la MEL est l'extension « versus » la concentration urbaine.

Il ajoute que la ville n'est pas trop concernée par la tension sur les ressources en eau.

Il remercie Nicolas JONCQUEL qui a rédigé la délibération.

Il explique que sur le plan métropolitain, la contribution au débat se résume en 4 points :

- souhait de construire une attractivité réelle et durable par la qualité de vie,
- un développement métropolitain mieux articulé avec les autres territoires du Département et ne pas étouffer les autres territoires et pas trop de contrastes,
- les enjeux du développement durable. Faire le lien avec l'environnement et le développement durable,
- les différences sociales et urbaines qui sont les plus grandes en France avec la Métropole de Marseille.

Sur le plan local :

- Une volonté d'être dans le mouvement, le changement car on vient d'un anti-modèle notamment sur la partie de la création du « Nouveau Mons ». On part de très loin avec 10 000 habitants qui représentent 90 % de logements sociaux : c'est une ville avec 90 % de logements sociaux.
- Une fracture qui caractérise la ville : sociale et urbaine avec des autoroutes et des barres d'immeubles qui coupaient la ville en deux.
- Une hyper concentration fonctionnelle : une ville pour y dormir à l'époque où on faisait des villes pour dormir et des espaces de loisirs et des zones d'activité. Il ajoute que c'était l'orientation urbaine des années 70 avec une ville dédiée à la voiture.

Il note l'atout que constitue le métro et un autre atout qui est l'adhésion des Monsois à la dynamique de changement.

En dernier point, il remercie l'ANRU qui a permis d'accélérer cette dynamique de changement même si le changement peut être vécu comme une crainte.

Il précise que le mouvement consiste à renouveler la ville sur elle-même et qu'il faut inventer pour permettre de renouveler la ville avec les objectifs évoqués.

Il ajoute que la couture urbaine entre l'ancien Mons et les quartiers les plus récents.

Il indique que le nombre de demandeurs d'emploi à Mons a chuté : 1 700 au lieu de 2 400, il y a quelques années.

Sur la multifonctionnalité, il souligne qu'il faut apporter de l'activité économique comme par exemple au rez-de-chaussée de l'Europe avec Destin Sensible, la crèche ou le Carrefour City.

Sur l'immeuble Coty, il souligne qu'il faut ramener de la multifonctionnalité.

Il ajoute que la façon de sortir vers le haut est de produire des formes urbaines qualitatives pour offrir une ville dense et agréable à vivre.

Il indique que la baisse continue de la population depuis 40 ans n'est pas due à un problème d'évitement de la commune car depuis 2000, le nombre de logements est parfaitement stable avec un équilibre entre les démolitions et les reconstructions. Par contre, on constate une diminution du nombre d'habitants par logement.

Il estime que cette baisse doit s'arrêter car c'est un non-sens environnemental.

Il ajoute qu'il faut tirer la commune vers le haut avec de la nature en ville, la création d'espaces naturels pour aller vers une ville « DD » : dense mais désirable.

Il remercie Nicolas JONCQUEL de porter la ville avec ces perspectives.

Enfin, il explique que la MEL n'est pas un guichet où s'exerce une concurrence mais qu'elle doit faire un partage de sens.

Nicolas JONCQUEL explique qu'il s'agit de faire un zoom sur la situation monsoise.

Il remercie Clémentine HENGUELLE et le service urbanisme ainsi que les services techniques.

Il ajoute que la logique de révision du PLU consiste à passer de 11 PLU à un PLU et que cette révision part du PLU n° 2.

Il précise qu'il s'agit d'une démarche assez longue et qu'après le débat sur le PADD suivra une enquête publique jusqu'en 2024.

Il explique que le PADD est un document qui fait le lien entre les enjeux métropolitains et les enjeux locaux.

Il exprime 3 nuances sur le projet métropolitain :

- l'attractivité : donner envie aux Monsois d'habiter en ville,
- le renforcement de l'axe qui consiste à limiter les inégalités sociales et spatiales,
- la lutte contre l'étalement urbain. Il juge qu'1/3 en extension et 2/3 en renouvellement urbain ce n'est pas suffisant.

Il précise que c'est la ville des proximités au cœur de la Métropole et qu'il faut stopper la baisse de la population.

Il souligne l'exigence de méthode pour que le PLU à 95 communes ne soit pas une « usine à gaz ».

Il ajoute que pour être agile, les modifications doivent être rapides suivant 4 objectifs :

- 1^{er} objectif : un habitat mixte et diversifié,
- 2^{ème} objectif : une ville aux fonctions diversifiées maintenant une place pour les activités économiques,
- 3^{ème} objectif : un développement fondé sur les mobilités douces et les transports collectifs,
- 4^{ème} objectif : un développement qui intègre les enjeux climatiques, environnementaux et patrimoniaux.

En synthèse, il souligne que l'année 2022 sera utile pour repérer d'autres évolutions souhaitables du document.

Timothée LEBON : « *On nous propose ce soir de valider le PADD métropolitain sans remettre en cause le socle stratégique voté en décembre 2019.*

Au-delà du manque de respect pour les communes qui nous rejoignent et qui visiblement n'ont rien le droit de dire sur ce socle stratégique, on peut peut-être rappeler que depuis décembre 2019 il s'en est passé des choses.

La Préfecture a, par exemple, dû intervenir pour signaler les manquements du PLU2 sur la préservation de la ressource en eau. Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais pour que la Préfecture intervienne sur des questions de pollution et d'environnement c'est vraiment que ce PLU2 était complètement à côté de la plaque !

- La MEL elle-même a adopté le Plan Climat Air Energie Territorial, c'est beau un PCAET mais visiblement pour l'exécutif métropolitain ça ne remet pas en question les stratégies.

- Les objectifs climatiques européens ont, eux, été revus à la hausse, ils visent désormais une réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030.

- Le GIEC a rendu un nouveau rapport on ne peut plus clair. On va dans le mur et on ne peut plus se contenter d'ajustement et de petits pas.

- Et puis depuis décembre 2019, il me semble qu'on a aussi une pandémie mondiale.

Mais là encore ça ne remet sûrement rien en cause. Il y a un an on nous parlait de monde d'avant / monde d'après... visiblement on va rester dans les stratégies du monde d'avant.

Vous l'aurez compris, nous demandons la révision globale de ce PLU pas avec des petits ajustements mais deux grandes orientations : La zéro artificialisation nette des sols et la fin de la sacro-sainte politique d'attractivité.

Il est temps de dire stop. Cette politique est en totale contradiction avec la sauvegarde de l'environnement, du climat et de notre cadre de vie. Seule la résolution de cette contradiction nous permettra d'aller beaucoup plus loin vers des orientations d'aménagements permettant à la Métropole Européenne de Lille d'atteindre rapidement et efficacement ses objectifs en matière de lutte contre les dérèglements climatiques, d'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants, de la préservation de la biodiversité et de nos ressources. Vouloir englober toujours plus d'activités économiques déconnectées des besoins de la population au détriment des territoires voisins ne peut nous mener que dans l'impasse.

Arrêtons de vouloir attirer toute la population des Hauts-de-France sur la Métropole, et comme on a pu en échanger en commission concentrons-nous sur des politiques permettant d'éviter l'exode. Et ça, ça passe par un droit à la qualité de vie, par un droit à l'espace vert, par un droit à la santé et un air respirable.

Revenons à Mons.

Comment allons-nous donner envie aux Monsoises et Monsois de rester ?

Par la sauvegarde des espaces verts (zéro artificialisation des sols) sauvegarde de la plaine du fort évidemment comme je le réclame depuis 2014. Vous m'avez signalé en commission que les projets et schémas inscrits dans la convention ANRU étaient faux. On s'en voit soulagé mais vous m'avez également signalé vouloir "terminer" la rue Lucie Aubrac. On attend que vous exposiez publiquement vos projets mais terminer une route ça semble tout de même aller à contresens de la ville cyclable et des courtes distances que vous prônez.

Sur le nombre d'habitants, vous dites stabilisation mais en commission le PowerPoint indiquait 22 à 23 000 habitants, aujourd'hui on est 20 800, c'est plus que stabiliser.

On rappelle notre position, l'augmentation du nombre d'habitant ne doit pas être un objectif. Faisons une politique de cadre de vie cohérente avant tout. Le drame c'est que vous faites le bon diagnostic mais vous ne répondez pas à sa problématique.

Oui, il y a une diminution du nombre de personnes par logement. Mais qu'est-ce que vous proposez pour enrayer ça ?

Qu'est-ce que vous proposez aujourd'hui aux couples dont les enfants ont quitté le domicile familial ou aux personnes seules pour qu'elles aient envie de prendre un logement plus petit et de laisser la place à une nouvelle famille ?

Il était question à un moment de mener un programme pour que les aînés puissent faire de la location à des étudiants, où en sommes-nous ? Ou encore pourquoi est-ce que les nouveaux projets ne sont pas coconstruits avec ces personnes ?

De même, qu'est-ce que vous faites pour que les familles avec enfant unique dans une grande maison aient envie de devenir des familles nombreuses ?

On a malheureusement l'impression que la seule réponse que vous sembliez avoir pour stabiliser la population c'est de construire.

Alors il y a des possibilités pour construire intelligemment. Sur les friches, en dépolluant au passage. Demain, vous nous dites qu'un promoteur va s'installer sur une friche on sera vigilant mais on ne va pas crier au scandale. Reconstruire à la place de la résidence Van der Meersch, même si certains détails nous gênaient on n'a pas crié au scandale.

Vous parlez régulièrement de l'entrepôt rue Franklin, si demain vous me dites le propriétaire accepte de vendre on va y faire des lofts ou un petit collectif aux dimensions de l'enveloppe actuelle, il n'y a pas de scandale ! (N'allez pas faire un R+4).

Y a d'autres manières de construire intelligemment. Les vestiaires du stade Michel Bernard par exemple, vous auriez fait au-dessus quelques logements, ça aurait été malin, quartier pas très dense, zéro artificialisation puisqu'au-dessus d'un bâtiment public...

Mais par contre, il y a aussi des manières de construire qui créent une densification excessive, et nous continuerons à le dénoncer. Attention au retour de manivelle ! Si on prend un exemple, ce qui se passe rue du Becquerel c'est pas bien. Ça ne peut que créer des tensions, si j'étais à la place des habitants du quartier je serais en colère. 170 logements supplémentaires dans ce quartier déjà dense c'est de la folie.

Vous dites du Maire de Villeneuve d'Ascq qu'il fait rentrer les immeubles de bureau au chausse pied, désolé mais rue du Becquerel c'est ce que vous faites avec les logements. C'est vraiment l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Des constructions en cœur d'îlots avec en prime abattage d'arbres magnifiques, vraiment c'est pas bien.

Vous dites que vous voulez solliciter la MEL pour protéger les cœurs d'îlots. Solliciter n'est pas suffisant, il faut exiger : "au PLU on veut avoir les moyens de protéger les cœurs d'îlots."

Et il faut montrer de la conviction. Parce que rue du Becquerel, avec la dernière ferme du 19ème siècle de la ville, y avait de quoi justifier la non délivrance du permis de construire. Il y aurait peut-être eu un procès, à l'issue incertaine, mais le message vis à vis des promoteurs aurait été clair. "Messieurs les promoteurs, vous voulez bétonner nos jardins ? on fera tout pour vous en empêcher ! Dans nos jardins, plantons-y des carottes, des poireaux, des arbres fruitiers mais pas des immeubles."

Logements sociaux

Nous souhaitons que soit inscrit un objectif de plus de logement en PLAI dont il y a un réel manque. Avoir également un quota plus important de logements sociaux sur les programmes privés le long des axes de transports à haute fréquence.

Enfin nous demandons sur ces projets privés à ce qu'il y ait une réelle mixité avec des appartements dit sociaux répartis équitablement dans le projet et non pas avoir un plot avec les logements sociaux et un plot avec les propriétaires. Les bailleurs et promoteurs y sont réticents mais ça se fait dans d'autres agglomérations, imposons-le via le PLU.

Déplacements doux

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur la question lors de précédents conseils, on doit mettre le paquet sur le vélo et les déplacements non polluants.

Développement des vélo-routes, répartition équitable de l'espace urbain entre les différents modes de transport, bref mettre fin à la politique du tout voiture particulièrement prononcée dans notre Métropole. Et je n'ai pas peur de le dire, "Oui ça veut dire la suppression d'ici 10 à 20 ans des voies rapides qui nous traversent et nous font suffoquer." La suppression de la N356 permettrait en outre de désenclaver un peu notre commune et d'y voir naître aisément des nouvelles lignes de tramway.

Désenclavement qui est nécessaire aussi à l'opposé avec le boulevard de l'Ouest véritable barrière urbaine et qui nous empêche l'accès à la trame verte et bleue dont tous métropolitaines et métropolitains devraient pouvoir profiter.

On souhaite également que notre ville s'inscrive dans la ZFE.

Pour terminer l'IPAP.

Effectivement, il est intéressant de continuer de répertorier notre patrimoine.

Au-delà de ça, il serait bien également de faire respecter l'harmonie de l'architecture urbaine, on a parfois un peu de tout et n'importe quoi.

Comment notre avis est-il transmis ? Comment allez-vous accompagner les Monsoises et les Monsois pour qu'ils puissent prendre leur part dans l'étape de consultation ? »

Nicolas JONCQUEL lui répond que sur la méthode il croit plus aux objectifs négociés avec les promoteurs et les bailleurs pour y arriver.

Il estime qu'on est 95 communes dans la MEL et qu'on ne peut pas bloquer dans projets par slogan.

Il annonce les suites de la démarche : c'est la MEL qui gère la procédure et des registres sont ouverts au sein de la MEL pour faire des contributions.

M. le Maire regrette qu'on utilise des slogans et estime que ce n'est pas bien de faire croire aux habitants que l'on peut. Il ajoute qu'il faut un minimum de déontologie.

Il répond que ce n'est pas bien qu'un responsable politique fasse des choses illégales et que quand on est élu, on connaît les choses.

Il ajoute que la première étape de la démocratie participative est de former, de donner des informations, les règles du jeu qui aident les citoyens à sortir des intérêts particuliers pour l'intérêt général.

Il juge que Timothée LEBON fait de la pédagogie à l'envers en faisant croire des choses qui ne sont pas vraies.

Pas de vote.

5/1 – Modalités d'exercice du temps partiel

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 – Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Francis BOSSUT explique qu'il s'agit d'une mise en concordance de ces délibérations avec les textes en vigueur et qu'il n'y a rien de nouveau ou de spécifiquement Monsois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/3 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur.trice Général.e Adjoint.e des Services d'une commune de 20 à 40 000 habitants

M. le Maire annonce qu'il s'agit d'un petit évènement à Mons avec un petit changement dans l'organigramme.

Il indique qu'il s'agit de confier à Christophe LAMBIN actuellement DST le poste de DGA.

Il précise que c'est un cadre essentiel dans le domaine technique qui exerce cette fonction depuis 25 ans avec les différentes constructions suivantes : le Fort, la maison de la petite enfance, la maison de quartier Concorde, le boulodrome, deux fois l'Hôtel de Ville, le CTM, la salle d'escalade, la salle Allende, la salle de sports des Provinces, le Centre Social, toutes les écoles...

Il souligne que derrière tous ces chantiers, il y a Christophe LAMBIN avec ses services, les entreprises et le service des marchés avec Julie BARRAS.

Il note que s'y ajoute le quotidien avec l'entretien du patrimoine et des espaces verts.

Au moment de la pandémie, il a pu compter sur des cadres expérimentés dont Christophe LAMBIN.

Parallèlement à ces services, pour des raisons d'équilibre, un pôle Direction Vivre Ensemble et services à la population rassemblant les sports, la jeunesse, la culture, la vie associative et la Politique de la Ville.

L'ANRU est à part confié à Claire ESTERMANN ainsi que la Police Municipale et les services supports et fonctionnels (RH, Finances, Etat civil, juridiques ...).

Il précise que cette Direction est confiée à Frédéric MAENHOUT.

Il ajoute qu'il est connu des nombreux acteurs de la ville et va pouvoir développer tous les projets qui relèvent de ce pôle et les transversalités à l'intérieur de ce pôle.

Mme BEAUVOIS réclame un organigramme des services.

M. le Maire lui répond que celui-ci doit passer en Comité Technique avant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/4 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} octobre 2021

Mme BEAUVOIS : « Nous réitérons bien entendu notre positionnement quant au recours aux emplois contractuels qui bien sûr peuvent être occupés par des emplois

statutaires. En effet aucune réponse à nos questions ne nous a été donnée lors de notre intervention au conseil de juillet.

Je précise que seule la formation et la préparation aux concours restent la bonne solution, car quasi aucun de ces emplois n'échappe à l'accès à l'emploi statutaire, or cela impliquerait l'existence d'un plan de formation pour les agents est-ce le cas ?

Pourquoi ne trouvez-vous toujours pas à pourvoir ces 92 postes vacants ? Qui par ailleurs sont encore en augmentation depuis 2019 et même depuis juillet 2021, 2 emplois statutaires non pourvus en plus.

C'est donc 9 postes ne sont plus pourvus depuis janvier 2021 ; les agents ont-ils quitté la collectivité ? Ont-ils été pourvus par des contractuels ?

Nous observons que la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des services est devenue possible nous approuverons donc ce nouveau poste de la Direction Générale.

Nous nous permettons de vous rappeler que vous nous avez toujours rétorqué le contraire jusqu'à présent (pour la création de poste j'entends), donc nous resterons attentifs à vos annonces en ce sens pour les emplois non pourvus actuellement afin de pouvoir répartir la charge de travail qui pèse sur le personnel (toujours 10 postes d'ATSEM non pourvus encore aujourd'hui et depuis plus de 2 ans maintenant). »

Francis BOSSUT lui répond qu'il comprend ses préoccupations et qu'il les partage.

Il ajoute que le nombre important de contractuels est lié à la nature de certaines activités temporaires comme par exemple pour les animateurs des ALSH.

Sur la problématique des ATSEM, il rappelle que pour prétendre à ces postes, il faut réussir un concours et que pour cette raison, on n'arrive pas toujours à nommer des personnes qui ne passent pas la barre des concours.

Il précise que des plans de formation existent (voir Véronique DELAHAYE) et qu'ils passent régulièrement en Comité Technique.

Sur les postes vacants, il explique qu'il y a des circonstances qui font qu'il y a toujours des postes vacants comme par exemple la vingtaine d'agents en disponibilité ou les 4 à 5 personnes en détachement.

Il indique qu'il y a également des gens qui partent (mutation ou retraite) et qu'il y a une différence entre le moment où ils partent et le moment du recrutement.

Il rappelle enfin les difficultés de recrutement sur certains postes comme pour celui d'un rédacteur en DRH.

M. le Maire invite Mme BEAUVOIS à mémoriser ces réponses. Il précise que certaines filières sont tendues comme les maîtres-nageurs, les policiers municipaux, en RH et en finances.

Il ajoute que d'autres collectivités comme la Région ou la MEL offrent parfois des conditions statutaires meilleures mais que des agents sont heureux de travailler au plus près du terrain dans des collectivités de taille moyenne.

Il annonce une bonne nouvelle avec le remplacement de Blanche MARTIN à la Direction des finances par Fanny FOURMAUX présente au conseil municipal. Il ajoute qu'il apprécie sa présence alors qu'elle ne prend son poste que le lendemain. Il indique que le service des finances est une véritable tour de contrôle parmi les services supports de la ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/1 – Renouvellement de la convention de financement des places Ville au sein de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

M. le Maire explique que c'est une délibération classique depuis plus de 10 ans avec La Mondiale. Il ajoute qu'une évaluation aura lieu cette année.

Cette délibération est adoptée avec 34 voix pour (Mme ROBILLIART ne prend pas part au vote).

8/1 – Remise gracieuse – Budget principal Ville

M. le Maire demande si quelqu'un s'y oppose.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Budget Participatif Monsois

M. le Maire précise que c'est la délibération phare de la soirée avec un dispositif qui concerne tous les quartiers.

Baptiste MENARD explique que c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté qu'il porte l'engagement n° 7 du programme électoral.

Il ajoute qu'il y a eu beaucoup de travail de concertation, et de co-construction avec des villes qui ont été auditionnées.

Il remercie M. le Maire, les collègues de la majorité, Jérémy TREU, Gabriel VANAERDE, Rachel et Chloé.

Il explique que le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne qui a pour objectifs de :

- favoriser la mobilisation des habitants dans l'amélioration du cadre et des usages de la vie locale,
- créer davantage de liens de coopération entre d'une part les habitants et d'autre part les habitants et les institutions,
- associer et sensibiliser les habitants à la gestion de la dépense publique.

Il ajoute que la mise en œuvre d'un Budget Participatif à Mons en Barœul constitue une démarche singulière et concrète qui permettra aux habitants de :

- participer en proposant des projets d'intérêt général à destination des Monsoises et des Monsois,
- partager avec les services municipaux les modalités de mise en œuvre de projets d'aménagement public,
- décider en votant pour les projets qu'ils souhaiteraient voir se réaliser à Mons en Barœul.

Il précise le cadre général du Budget Participatif Monsois :

1. Accessible aux collectif d'habitants monsois, soit au minimum deux personnes âgées de 10 ans révolus et plus, sans condition de nationalité,
2. Relever de l'investissement (*des aménagements et/ou l'installation de structures légères*) et relever exclusivement des compétences de la ville en matière de « cadre de vie » :
 - Sports /Loisirs,
 - Environnement /Nature en ville,
 - Arts, Culture.
3. Ne générer aucun profit personnel et être accessible au plus grand nombre,
4. Être compatible avec les projets structurants du territoire,
5. Ne pas dépasser le coût unitaire de 44 000 € TTC,
6. Être mis en œuvre dans les limites du territoire communal.

Il explique ensuite le cadre de fonctionnement :

- Pour participer, les habitants pourront déposer leur projet selon deux méthodes :
 - un formulaire de dépôt en ligne, accessible pendant 1 mois,
 - un formulaire en version papier à déposer auprès des agents présents au Lien, accessible pendant la même période que celle du dépôt en ligne.
- Pour voter, tout citoyen domicilié à Mons en Barœul, âgé de 10 ans révolus et plus, sera invité à voter, soit en ligne soit en physique, afin de désigner son projet lauréat / Le mode de scrutin permettra à chaque Monsois de voter pour un seul projet ! => un habitant = une voix = un projet.
- La gestion du Budget Participatif repose sur la mobilisation des services municipaux et la création d'un comité en charge de sa gestion.

Le comité de gestion du Budget Participatif est composé de représentants :

- du conseil municipal,
- des forces vives locales,
- de la collectivité locale (Direction Générale, Cabinet du Maire, Direction des Services Techniques, Politique de la Ville).

Concernant la communication, il souligne que la campagne sera inclusive, colorée et fédératrice avec comme nom « Mons Budget Participatif » et comme slogan « ensemble, créons des projets qui nous ressemblent ! ».

Enfin, il présente le rétroplanning suivant :

La campagne de communication s'articule autour de trois grandes phases :

- Novembre > janvier : présentation du BPM aux Monsois + lancement de la phase de dépôt des idées,
- Mai > juin : présentation des projets retenus et lancement de la phase de vote,

- Juin : annonce et présentation des lauréats.

Il conclut qu'à Mons en Barœul avec la mise en place du Budget Participatif, on peut attribuer le triple A :

- « A » comme animer la ville à travers le PIC,
- « A » comme aménager la ville à travers le Fonds de Travaux Urbains,
- « A » comme agir sur la ville avec le Budget Participatif Monsois.

Mme ROBILLIART s'excuse de ne pas avoir pu participer à la commission.

Elle se dit ravie de voir se réaliser une de leurs promesses de campagne mais trouve le budget assez faible.

Elle trouve également dommage de limiter les projets à certaines délégations.

Elle souhaite participer au jury.

Elle demande également à parler de minorité plutôt que d'opposition et se dit favorable à la mise en place de ce Budget Participatif.

Baptiste MENARD lui répond que lors de la commission, il y a eu débat et modifications de la présentation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – Convention avec le Centre de Gestion du Nord pour l'intervention d'agents pour toute mission relative au système d'information

Baptiste MENARD explique qu'il s'agit essentiellement du parapheur Electronique appelé E-Parapheur qui permet notamment à M. le Maire de signer les marchés publics et de les télétransmettre en Préfecture mais aussi à Francis BOSSUT de signer les mandats et les titres de recettes de manière dématérialisée.

Il ajoute qu'il permet également à Vincent TONDEUX de signer les courriers à destination des entreprises non retenues dans le cadre des marchés publics et à Diana DA CONCEIÇÃO de signer les actes et les délibérations du CCAS qui sont ensuite télétransmises en Préfecture.

Il indique qu'en adoptant cette délibération, des économies très importantes seront réalisées et souligne la démarche éco-responsable avec moins de papier, moins de timbres et moins de lettres recommandées.

Il souligne qu'à l'avenir d'autres usages et d'autres utilisateurs pourraient être concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14/1 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

M. le Maire indique qu'il s'agit de renouveler l'adhésion de la ville au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 – Information du conseil municipal – Décisions prises en application de la délibération n° 7 en date du 28 mai 2020 donnant délégations du conseil municipal au Maire au titre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de vote